

Le SNFOLC 13 informe : motion du collège Manet

Les personnels sont mobilisés. Ils ont raison !

Satisfaction de leurs revendications en urgence !

Dans son communiqué du 19 novembre 2021, le SNFOLC 13 informait les personnels des motions du collège l'Estaque et du lycée Jolliot Curie contre l'évaluation des établissements. Le SNFOLC 13 continue d'informer les personnels avec la motion du collège Manet ci-dessous. Le SNFOLC des Bouches-du-Rhône soutient sans réserve leurs revendications, s'engage à les faire connaître largement et appelle les personnels des collèges et lycées du département à apporter leur soutien et à s'y associer.

Retrouver le communiqué du 19 novembre : www.bit.ly/3dyJ3c0

Les personnels du collège Edouard Manet, syndiqués au SNFOLC, CGT-Education, Sud-Education, Snes-FSU, et non syndiqués, réunis aujourd'hui en heure d'information syndicale, ont pris connaissance du projet d'auto-évaluation de l'établissement, ainsi que de la préinscription du collège au dispositif de « micro-collège ». La finalité du dispositif d'auto-évaluation serait « *l'amélioration dans l'établissement de la qualité des apprentissages des élèves [...], de leur réussite éducative et de leur vie dans l'établissement* », alors même que plus de la moitié des dédoublements ont été supprimés ces trois dernières années, que le collège a fonctionné jusqu'à aujourd'hui sans gestionnaire pendant plusieurs mois, et qu'un professeur de technologie n'est pas remplacé depuis la rentrée. C'est par la mise à disposition de moyens horaires et humains

que s'amélioreront nos conditions de travail et donc celles d'apprentissage de nos élèves. Nous rejetons ce projet d'auto-évaluation. De la même façon, la création d'un micro-collège au sein de l'établissement pose question : alors même que la prise en charge des difficultés spécifiques des élèves est réduite à peau de chagrin dès leur plus jeune âge, comment s'étonner d'une augmentation du nombre d'élèves en situation de décrochage scolaire ? Pour ne pas l'aggraver parmi les 570 élèves de l'établissement, la première étape est de rétablir le lien de proximité avec nos élèves par la restitution des 50 heures supprimées ces dernières années.

Motion du 30 novembre 2021.

1ère prise de position de soutien :

Collège l'Estaque (Marseille) : les sections syndicales SNFOLC et SNES soutiennent sans réserve la motion des personnels du collège E. Manet soutenue par leurs syndicats.

Lundi 6 décembre 2021.

